

ai-je dit, porte la signature d'Harry Truman et est daté de la Maison Blanche le 31 décembre 1946, renferme le passage suivant:

Article premier. Tout fonctionnaire ou employé civil d'un département (au sens où le mot "département" est défini à l'article 18 de ladite loi du 2 août 1946) qui fait une proposition, sous la forme et de la manière prescrites par son département, proposition qui est agréée pour être mise à exécution par le département le 2 août 1946 et qui, de l'avis du chef du département ou d'autres personnes compétentes du département, permettra d'améliorer ou de réaliser une économie dans les services du département soit au moyen d'épargnes financières, d'un accroissement de l'efficacité, de la conservation de biens, d'une amélioration des conditions de travail des employés, du service fourni au public ou autrement, est admissible à une prime en argent.

Je tiens à souligner brièvement les divers objets énoncés dans cette phrase. Ils représentent, pour ainsi dire, l'objectif de la mesure et de l'ordonnance administrative. Je les rappelle. "Épargnes financières", voilà qui est certainement bien, "accroissement de l'efficacité"; voilà qui est également souhaitable; puis "conservation des biens, et en dernier lieu, amélioration des conditions de travail des employés, du service fourni au public." On admettra que ces objectifs de la loi des États-Unis sont des objectifs souhaitables. Or, puisqu'il est maintenant possible, en vertu de cette résolution et du bill qui en résultera, d'établir un régime analogue au Canada, il ne sera pas sans intérêt pour les députés de connaître les résultats de ce régime aux États-Unis.

Mais avant de les exposer, je signale que cette ordonnance administrative n° 9817, que j'ai à la main, établit de façon précise le moyen de calculer la prime. La somme accordée est toujours proportionnée aux épargnes qu'elle permet au trésor public de réaliser. Ainsi, pour une épargne de \$1 à \$1,000, le prix est de \$10 pour chaque tranche de \$200 épargnée, le minimum versé étant de \$10. Je ne lirai pas tous les détails et j'en arrive aux sommes importantes. Dans le cas d'une épargne de \$10,000 à \$100,000, le prix est de \$275 pour la première tranche de \$10,000 et de \$50 pour les autres tranches de \$10,000.

Un autre article de cette ordonnance administrative se lit ainsi qu'il suit:

Chaque fois que le chef d'un département croit que la proposition qu'il a adoptée serait profitable aux services administratifs de l'État en général, il peut en faire rapport au directeur du bureau du budget en vue de la faire connaître à tous les départements.

C'est pourquoi je prétends que, sur le papier du moins, cette initiative semble assez heureuse. Il semble bien que les autorités, à Washington, ont accepté sérieusement l'idée d'inviter leurs employés à proposer des

moyens d'économiser l'argent, d'améliorer l'efficacité et les conditions de travail en général. La question se pose: Quel a été le résultat d'une telle méthode? J'ai en main une lettre qui m'a été adressée, le 12 octobre 1951, par M. Charles F. Parker, du service du budget, bureau exécutif du président, Washington, D.C. Inutile de vous donner lecture de cette lettre: il me transmet certains renseignements et documents, y compris des tableaux indiquant les résultats de cette méthode, aux États-Unis, jusqu'à l'année financière 1950 inclusivement. A la fin de sa lettre, il ajoute les observations suivantes:

Je n'ai pas encore tous les résultats de l'année financière 1951, terminée le 30 juin 1951, mais les rapports que j'ai reçus jusqu'ici indiquent des améliorations. Je vous ferai tenir une copie du résumé de l'année 1951 aussitôt qu'il sera prêt.

J'ai déjà dit que M. Parker avait eu l'amabilité de m'envoyer certains tableaux; les fonctionnaires du ministère des Finances en ont sans doute aussi des exemplaires. L'un de ces tableaux est intitulé: "Programmes de propositions émanant des employés, année financière 1950". C'est un excellent résumé de l'application du programme. Le tableau indique tous les services ordinaires du gouvernement fédéral de Washington et renferme plusieurs colonnes relatives aux diverses propositions. Voici quelques chiffres significatifs. Durant l'année financière 1950 aux États-Unis, on a reçu 87,582 propositions, dont 23,159 ont été adoptées. Cela me semble très bien. Je suis d'avis que les employés prennent le programme au sérieux, qu'ils soumettent des propositions utiles et que le gouvernement examine toutes celles qui en valent la peine.

Le nombre de propositions primées s'établit à 19,973; les primes versées à cet égard aux fonctionnaires de l'État se chiffrent par \$573,865.90. Voici maintenant le chiffre important. En retour des primes que le gouvernement fédéral a versées à l'égard de ces propositions, il a économisé, au cours de l'année financière 1950, une somme de \$20,652,988.76. Vingt millions ne représentent peut-être pas une somme très considérable par rapport au budget des États-Unis. Elle est plus importante en ce qui nous concerne. Même si nous nous dispensons d'établir des comparaisons, la somme n'en reste pas moins importante. Si nous pouvions réaliser de telles économies, le programme en vaudrait la peine et le Gouvernement devrait y voir.

Bien plus, je crois que ce programme, en plus d'épargner effectivement de l'argent, influera sainement sur le moral des fonctionnaires. Si, d'une façon générale les fonctionnaires savent que le gouvernement est